

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**2130<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Jeudi 27 septembre 1973,  
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour :

Discussion générale (suite)

	Pages
Discours de M. Minić (Yougoslavie) .....	1
Discours de M. Olszowski (Pologne) .....	5
Discours de M. Mudenda (Zambie) .....	9
Discours de M. Mladenov (Bulgarie) .....	15

Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Discussion générale (suite)**

1. M. MINIC (Yougoslavie)<sup>1</sup> : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection au poste de président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que votre grande expérience et votre attachement aux objectifs des Nations Unies trouveront leur pleine expression dans l'accomplissement fructueux de vos hautes fonctions. Dans votre élection nous voyons également un hommage de plus rendu au rôle important que l'Amérique latine joue dans l'activité des Nations Unies. Les peuples de ce continent apportent une contribution de plus en plus substantielle à la lutte générale pour le progrès. Ils sont conscients que la lutte pour la réalisation de leurs aspirations doit être menée en coopération toujours plus étroite et au moyen d'une activité commune avec tous les autres pays qui partagent les mêmes idéaux de liberté et d'indépendance, ce qui a été particulièrement manifeste à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés<sup>2</sup>.

2. Je tiens également à rendre hommage à M. Stanislaw Treczpiński, président de la vingt-septième session de l'Assemblée, pour la manière efficace et compétente dont il a dirigé les travaux de cette session.

3. La session de cette année de l'Assemblée générale des Nations Unies fait immédiatement suite à l'une des plus grandes réunions internationales, à savoir la Quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Cette conférence, qui a réuni les plus hauts représentants d'une centaine de pays et de peuples, porte-parole de près de deux milliards d'habitants, a exprimé la ferme volonté de ceux-ci de déployer — en s'appuyant encore davantage sur leurs propres forces, en renforçant la coopération internationale et en conjuguant leur action avec les autres pays — des efforts visant à changer les

relations politiques et économiques inégales qui prévalent dans le monde et à rechercher des solutions aux problèmes internationaux brûlants.

4. La détermination des pays non alignés de réaliser les décisions qu'ils ont prises à la quatrième Conférence en intensifiant leurs activités communes fait partie intégrante de leur option permanente pour une coopération, fondée sur l'égalité de droits, avec tous les éléments de la communauté internationale, sans égard aux tentatives d'interpréter leur option d'une manière arbitraire. Nous ne pouvons qu'être étonnés des opinions selon lesquelles les pays non alignés sont en train de former un bloc. Les pays non alignés maintiennent fermement leur position de principe contre la division du monde en blocs et contre les groupements politiques, militaires et économiques fermés et privilégiés. Au lieu de se méfier de l'action commune des pays non alignés, on doit se rendre compte du fait que des solutions valables des problèmes du monde ne peuvent être obtenues que grâce aux efforts conjugués et à la coopération dans l'égalité de tous les facteurs internationaux.

5. Comme suite à leurs réunions de Belgrade, du Caire, de Lusaka et de Georgetown, les pays non alignés ont estimé, à Alger, que les événements dans le monde ont confirmé la valeur et la vitalité des principes, des objectifs et de la pratique du non-alignement. Ils ont procédé à un examen approfondi de la conjoncture actuelle, très importante, dans les relations internationales; ils ont pris des décisions et adopté des positions autonomes touchant les préoccupations et les problèmes majeurs auxquels les peuples et les pays du monde, ainsi que l'Organisation des Nations Unies, doivent faire face.

6. Les pays non alignés, dont le nombre a presque quadruplé depuis leur première réunion, il y a 12 ans, constituent une force réelle sans la participation de laquelle les problèmes fondamentaux de l'humanité ne sauraient trouver de solution. Les tentatives faites pour tenir ces pays à l'écart lorsque l'on traite des problèmes internationaux qui sont d'un intérêt vital pour tous ne font qu'aggraver les conflits actuels et renferment les germes de nouveaux conflits.

7. Je tiens à citer ici les mots suivants que le président Tito a prononcés à la Conférence d'Alger : "Les pays non alignés ne demandent à personne de leur reconnaître le droit de participer sur un pied d'égalité au règlement des problèmes mondiaux. Ils ont conquis ce droit, ils le détiennent et sont fermement résolus à l'exercer par leur unité, leur capacité d'organisation et leur action. Cela revient à dire qu'ils assument leur part des responsabilités ..."

8. Les dernières années ont vu se dérouler des événements importants qui ont annoncé la transition de la période de la

<sup>1</sup> L'orateur s'est exprimé en serbo-croate. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

<sup>2</sup> Tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973.

guerre froide à celle de la détente, des négociations et des concertations. Ce processus a été marqué par des négociations au plus haut niveau entre les Etats-Unis et l'URSS et entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine, par les Accords de Paris sur le Viet-Nam, par les accords pour l'élimination des séquelles de la seconde guerre mondiale en Europe, et d'autres encore. Une telle évolution a fait reculer le danger immédiat d'une guerre nucléaire générale ou d'un affrontement direct des blocs et a confirmé la validité des principes de la coexistence active et pacifique.

9. Cela a également été manifeste au cours des préparatifs et de la première phase de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Des conditions ont été créées qui permettront de réaliser — au cours des deuxième et troisième phases de cette conférence, grâce à un effort persévérant et patient — de nouveaux progrès vers l'élimination de la division en blocs, et l'édification d'un système de sécurité fondé sur la coopération dans l'égalité des pays souverains et indépendants de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Nous considérons que la normalisation de ces relations ne doit pas être limitée uniquement aux participants à la Conférence, lesquels, à quelques exceptions près, représentent en réalité le monde développé. La stabilité et la durée des relations que l'on veut établir dépendront de la mesure dans laquelle elles seront édifiées en tant que partie intégrante de la sécurité et de la coopération générales dans le monde et considérées en fonction de leur étroit rapport avec la situation dans la Méditerranée et au Proche-Orient. C'est une preuve de plus qu'il est indispensable que les pays participant à la Conférence apportent une contribution efficace à la solution des problèmes internationaux majeurs, et particulièrement à l'achèvement du processus de décolonisation et au développement des pays sous-développés. La paix et la sécurité sont indivisibles : ou bien elles seront universelles, ou bien tous seront privés de l'une et de l'autre.

10. Dans les moments les plus critiques, il y a déjà plus de 10 ans, les pays non alignés, dont la Yougoslavie, ont exercé leur influence sur les grandes puissances en les invitant à procéder à des négociations afin d'éliminer le danger d'un conflit général. Par leurs prises de position et leurs actes, ils ont contribué, avec les autres forces progressistes et éprises de paix, à l'atténuation de la politique des blocs et au déclenchement des processus positifs de détente et de négociations.

11. Or c'est avec une vive inquiétude que nous devons constater que la pratique d'ingérence dans les affaires intérieures des pays souverains, de pressions politiques et économiques et de blocus continue, et que l'on n'hésite même pas à avoir recours à des interventions armées dans le but d'empêcher l'émancipation des peuples victimes de l'impérialisme, du colonialisme, du néo-colonialisme et d'autres formes de domination et d'exploitation. La détente n'a pas influé favorablement sur la situation économique internationale des pays en voie de développement; cette situation continue à se détériorer. Le changement du système de relations économiques inégales qui prévaut dans le monde est l'une des questions politiques capitales en matière de paix et de sécurité, qui donne lieu à des heurts de plus en plus fréquents dus aux multiples contradictions fondamentales du monde contemporain.

12. Les peuples du Moyen-Orient, de l'Indochine, d'Afrique et d'Amérique latine sont obligés de continuer la lutte pour leur liberté, leur indépendance et leur émancipation politique et économique.

13. Les événements du Chili ont démontré d'une manière dramatique que les forces de l'impérialisme international et de la réaction n'hésitent pas, même dans les conditions actuelles, à recourir à toutes les méthodes et à tous les moyens pour s'opposer à la lutte des peuples pour l'émancipation de la domination et de l'exploitation étrangères. Ces événements constituent un avertissement de plus aux pays indépendants, et surtout aux pays non alignés. Ces pays ont le droit de se sentir profondément inquiets et concernés et de se poser la question : "A qui le tour ? Contre qui sera dirigé le prochain coup ?"

14. Ce qui se passe au Chili indique aussi le danger de l'apparition, même à une époque de négociations et de concertations, de nouveaux foyers de tension internationale. Au Chili, on est en présence d'un affrontement entre une révolution anti-néo-colonialiste, qui s'étend de plus en plus dans la région tout entière, d'une part, et les forces et les intérêts impérialistes, d'autre part. Ce conflit est gros de nouveaux dangers menaçant les autres pays et les relations internationales dans leur ensemble. Pour cette raison, la crise dans ce pays, avec ses conséquences négatives, dépasse de loin les frontières du Chili.

15. La mort tragique du président Salvador Allende, qui est tombé au cours de la lutte pour le progrès social du Chili dans l'indépendance et la démocratie et qui a ainsi bien mérité de tous ceux qui combattent pour l'émancipation des peuples et de l'homme, est vivement regrettée dans mon pays. Les persécutions brutales et massives, ainsi que la terreur déclenchée contre les forces démocratiques du Chili, ont provoqué la profonde indignation des peuples et du Gouvernement de la Yougoslavie.

16. La junte militaire ne s'est pas bornée à commettre des actes de violence contre les représentants légitimes et les forces démocratiques de son pays; par le régime de terreur qu'elle a instauré, elle a rendu impossible l'activité normale de nombreuses missions diplomatiques étrangères, y compris celle de mon pays.

17. Ayant tout cela en vue, mon gouvernement a décidé aujourd'hui de rompre les relations entre la République socialiste fédérative de Yougoslavie et le gouvernement de la junte militaire du Chili. En prenant cette décision, le Gouvernement et les peuples de Yougoslavie restent fidèles à leur amitié traditionnelle avec le peuple du Chili épris de liberté, et ils croient profondément dans la victoire finale du peuple chilien sur les forces qui ont foulé aux pieds sa liberté et ses droits légitimes à l'indépendance, à la souveraineté sur ses ressources naturelles et à sa voie autonome de développement social, économique et politique.

18. Nous sommes fermement convaincus que les forces démocratiques et éprises de paix dans le monde ne resteront pas indifférentes face aux tentatives visant à arrêter, au moyen de la collusion de l'impérialisme international et de la réaction intérieure, le mouvement irrésistible vers l'indépendance politique et économique complète des peuples et des pays, et leur progrès.

19. La crise au Moyen-Orient non seulement ne cesse de s'aggraver mais s'étend aussi à toute la région du Moyen-Orient. Israël continue sa politique agressive et expansionniste, a recours à l'emploi de la force, change par la force la situation dans les territoires occupés, commet des actes de terrorisme d'Etat, prépare de nouvelles annexions, ce qui a pour résultat l'isolement de plus en plus accentué de sa politique. Devant la communauté internationale, une grande responsabilité incombe à ceux qui s'identifient avec les but agressifs d'Israël. L'aggravation de la situation au Moyen-Orient a non seulement des conséquences fâcheuses sur la situation dans la Méditerranée mais aussi limite la portée de l'évolution positive en Europe. Il est illusoire, et fondamentalement dangereux, de croire que ce foyer de conflit puisse être contrôlé pendant longtemps par des facteurs extérieurs.

20. Une solution équitable et durable ne peut être réalisée que grâce au retrait complet et inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés et à la garantie des droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine. Le peuple palestinien a, par sa propre lutte, placé la réalisation de ses droits au centre de la solution de la crise au Moyen-Orient. Par leurs décisions, les Nations Unies ont défini une ligne d'action et déterminé les voies à suivre; elles représentent sans doute l'instrument le plus apte à assurer la réalisation d'une solution juste. Il faut que tous les Etats Membres déploient des efforts afin que la crise au Moyen-Orient soit définitivement résolue sur ces bases. Au cas où Israël poursuivrait son agression, il deviendrait nécessaire de prendre des sanctions contre lui conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte, question sur laquelle s'est également prononcée la Conférence des pays non alignés à Alger.

21. Les forces du colonialisme, du néo-colonialisme, du racisme et de l'*apartheid* continuent à opprimer, entre autres, les peuples africains de l'Afrique du Sud, de la Namibie, du Zimbabwe, de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée-Bissau et des Iles du Cap-Vert, tout en profitant de l'appui politique, économique et militaire de certains pays occidentaux et de celui du capital international. De surcroît, nous sommes appelés à faire face toujours davantage aux actes agressifs des colonialistes et des racistes contre les pays indépendants d'Afrique, tels que la Zambie, la République-Unie de Tanzanie, le Zaïre, la République populaire du Congo, le Sénégal et la Guinée. Demain, cela peut arriver à d'autres pays aussi et les Nations Unies doivent s'y opposer fermement. La délégation yougoslave est persuadée que l'action de l'ONU sur le plan de la liquidation des rapports coloniaux dans le monde doit avoir pour but d'accorder une aide politique et économique efficace dans tous les domaines aux mouvements de libération, en tant que seuls représentants authentiques de leurs peuples. Mon pays continuera à accorder dans l'avenir aussi son plein soutien à tous ces mouvements. Il est grand temps que nous cessions de les traiter en pétitionnaires ou en observateurs. L'action de l'ONU devrait aller plus loin encore et reconnaître que les mouvements de libération sont investis de la souveraineté de leurs pays dans leur combat pour la réalisation des objectifs de la Charte.

22. La conclusion des accords de Paris est le résultat de la lutte inébranlable du peuple du Viet-Nam et, en même

temps, sa grande contribution à la réalisation des buts de liberté et d'indépendance dans le monde. La stricte application des accords conclus et la cessation complète de toute intervention étrangère dans tous les pays de l'Indochine constituent l'unique voie menant vers la stabilisation de la paix dans cette région. Il est indispensable d'empêcher la violation et le non-respect des accords de Paris dont se rend coupable le régime de Saïgon, avec un appui extérieur. Le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Viet-Nam, qui pratique sans défaillance la politique de non-alignement, oeuvre en faveur de l'application intégrale des accords de Paris, comme en faveur du droit du peuple du Viet-Nam à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination, et mon pays continuera à lui accorder son plein appui dans l'avenir.

23. Il est également indispensable de mettre fin à la continuation de l'intervention étrangère au Cambodge. La lutte que le peuple du Cambodge est en train de mener avec succès est reconnue de plus en plus et confirme que le Prince Sihanouk et le Gouvernement de l'Union nationale sont les seuls représentants légitimes du peuple du Cambodge. Il est absurde et inadmissible de voir le Cambodge représenté au sein des Nations Unies par le régime de Lon Nol, qui a été porté au pouvoir par l'intervention étrangère. Il est vraiment temps que le Cambodge soit représenté au sein de l'Organisation des Nations Unies par ses représentants authentiques, et la délégation yougoslave déploiera des efforts dans ce sens à la présente session de l'Assemblée générale.

24. La demande du peuple coréen de réaliser son unité sans ingérence extérieure mérite notre plein soutien, en tant que contribution à l'amélioration de la situation dans cette région et dans le monde en général. Appuyant les efforts du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, nous préconisons que la présente session adopte une décision susceptible d'accélérer la réalisation des aspirations du peuple coréen, le retrait des troupes étrangères étant la condition *sine qua non* de la réalisation de cet objectif.

25. Dans le domaine du désarmement, des résultats initiaux ont été atteints. Toutefois, il ne s'agit pas encore là de mesures efficaces en vue d'un désarmement général et complet. La portée limitée des négociations et des concertations actuelles entre les grandes puissances est aussi reflétée par le fait que la course aux armements se poursuit et s'étend à de nouvelles régions. Bien que nous apprécions les mesures bilatérales menant vers le désarmement, nous sommes convaincus que des résultats réels ne peuvent être atteints sans la participation de tous les pays. Je tiens à réitérer la position maintes fois répétée de mon pays — et des pays non alignés en général — que la plus grande partie des ressources obtenues à la suite des économies réalisées dans le domaine du désarmement doit être utilisée pour la solution accélérée des problèmes du développement.

26. La convocation de la Conférence mondiale du désarmement est, à notre avis, le meilleur moyen de déclencher le processus du désarmement général, surtout le désarmement nucléaire. A la présente session, il faudrait déployer le maximum d'efforts afin de surmonter les difficultés actuelles et d'entamer les préparatifs pour la convocation de cette conférence. La continuation des pourparlers pour la conclusion immédiate d'une convention sur l'interdiction de toutes les armes chimiques et la

destruction des stocks existants est l'une des tâches primordiales des Nations Unies. Il serait particulièrement important de voir les puissances nucléaires donner définitivement satisfaction aux exigences qui se sont largement manifestées dans le monde et qui tendent à l'interdiction complète de l'emploi et de la production des armes nucléaires, à la destruction des stocks existants et à l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux. Un élément inséparable de ces mesures est l'élimination des bases militaires étrangères et le retrait de toutes les troupes des territoires étrangers, ce que les pays non alignés ont toujours préconisé.

27. Quant à nous, ainsi que tant d'autres, nous n'avons jamais considéré la détente et les négociations comme un processus isolé, encore moins comme un moyen de préserver des conditions dans lesquelles une domination étrangère peut être imposée aux peuples et aux pays qui aspirent à renforcer leur indépendance politique par l'indépendance économique et à enrichir leur développement interne autonome par de nouvelles formes et voies conduisant vers le progrès général accéléré dans les domaines social, politique et économique.

28. Nous savons fort bien que les crises et les conflits ne peuvent pas être liquidés d'un jour à l'autre, de même que tous les problèmes existants ne peuvent tous être résolus dans l'immédiat. Cependant, la détermination et l'efficacité des efforts déployés pour trouver des solutions justes à ces problèmes et pour éteindre les foyers d'incendie existants continueront d'être le critère permettant de juger à leur juste valeur les nouveaux progrès de la détente. Qui plus est, si l'on ne s'engage pas sur cette voie, on risque de compromettre les résultats obtenus jusqu'à présent.

29. La Quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés a lancé un appel à la communauté internationale, l'invitant à assurer aux objectifs du développement la place qui leur revient au sein des Nations Unies et à édifier un nouveau système de relations économiques internationales fondé sur l'égalité de droits et l'intérêt commun de tous les pays. Les pays non alignés exigent que l'on arrête une conception d'ensemble pour la solution des graves problèmes économiques à long terme, sur la base d'un nouveau système mondial des rapports économiques, et particulièrement des rapports commerciaux, monétaires et financiers. Ils tiennent à élaborer cette conception de concert avec les pays développés et à participer de la manière la plus active et sur un pied d'égalité à la mise en oeuvre des décisions prises. C'est l'idée qui commande leurs positions énoncées dans la Déclaration économique et dans le Programme d'action pour la coopération économique adoptés, à Alger (voir A/9330), ainsi que dans les décisions prises à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Georgetown en août 1972.

30. Les pays non alignés ont décidé de créer un fonds de développement et de solidarité pour le financement de leurs projets de développement économique et social. La communauté internationale dans son ensemble, et les gouvernements de certains pays développés en particulier, devraient faire preuve d'une plus grande volonté politique en appuyant les efforts exceptionnels déployés par les pays en voie de développement. Cela implique aussi que l'on limite

l'activité nuisible des sociétés multinationales en tant qu'instruments servant la préservation des anciens rapports, que soit mis fin au déni du droit des peuples à la pleine souveraineté sur leurs ressources naturelles et à l'ingérence dans les affaires intérieures des pays souverains.

31. Si l'on entend assurer aux problèmes du développement la place qui leur revient dans nos efforts généraux visant à la réalisation de la paix et de la sécurité dans le monde, sans aucun doute convient-il de réserver l'accueil le plus favorable à l'initiative de la Conférence d'Alger, qui a proposé que l'Assemblée générale de l'ONU consacre prochainement une session spéciale aux questions économiques. D'une grande importance est aussi la proposition de la Conférence au sommet des pays non alignés de convoquer une conférence commune de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au niveau des ministres dans le but de formuler un programme de coopération internationale visant à éliminer les difficultés causées par la pénurie de plus en plus grave des vivres et par d'autres problèmes aigus.

32. Les mesures envisagées dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] n'ont pas été réalisées et les objectifs prévus n'ont pas été atteints, ce qui ne peut que nous causer à tous de graves soucis. Il faudrait déterminer, à la présente session de l'Assemblée générale, les causes et les conséquences de la mise en oeuvre peu satisfaisante de la Stratégie et les mesures à prendre pour assurer la réalisation de ses objectifs.

33. L'Assemblée générale devrait également insister pour que les intérêts des pays en voie de développement soient respectés et reflétés au cours des négociations monétaires et commerciales pour l'établissement de nouveaux rapports dans ces domaines essentiels de la coopération économique internationale, comme elle devrait insister pour que soient adoptés les principes relatifs au traitement préférentiel, à la non-réciprocité et à la non-discrimination sur lesquels ces relations doivent être fondées.

34. Je tiens également à souligner l'actualité et l'importance que revêt la formulation de la conception concernant la réalisation de la sécurité économique collective grâce à laquelle le développement économique et social sans entrave de chaque membre de la communauté internationale serait garanti. La valeur de l'initiative du président du Mexique, M. Luis Echeverría Alvarez, concernant l'adoption d'une charte des droits et devoirs économiques des Etats<sup>3</sup> a été confirmée. A cet égard, je voudrais souligner combien nous souhaitons que cette charte soit formulée et adoptée aussitôt que possible.

35. La question du rôle et de l'efficacité de l'ONU n'a jamais revêtu autant d'importance qu'aujourd'hui. En reflétant le rapport des forces modifié dans le monde, le visage des Nations Unies a aussi changé à beaucoup

<sup>3</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session, vol. Ia, première partie : Résumé des déclarations des chefs de délégation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.Mim.1, première partie), p. 187.

d'égards. Des conditions ont été créées qui permettent aux Nations Unies de devenir l'instrument fondamental pour la solution des questions clefs du monde contemporain.

36. Les Nations Unies s'approchent de plus en plus de l'universalité complète. A ce propos, je tiens à saluer l'admission de nouveaux Membres au sein de notre organisation — de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne — avec lesquels mon pays développe des relations amicales et une coopération dans tous les domaines. Dans l'admission des deux Etats allemands, nous voyons encore une expression des changements positifs survenus en Europe sur la base de la reconnaissance des réalités.

37. Quant à l'admission du Commonwealth des Bahamas, nous la considérons comme un succès de plus sur la voie de la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination et de l'élimination des vestiges du colonialisme.

38. Je suis persuadé que bientôt nous serons à même de saluer également l'admission de la République populaire du Bangladesh. En effet, à notre avis, il ne devrait vraiment exister aucun obstacle à ce que cet Etat, indépendant et non aligné, devienne Membre de l'ONU, ce qui serait certainement un apport important de notre organisation à la normalisation des relations dans le sous-continent, à quoi l'accord du 28 août 1973 conclu à New Delhi entre l'Inde et le Pakistan a grandement contribué.

39. Nous nous trouvons, cependant, dans une situation contradictoire. Les Nations Unies sont en train de se rapprocher de l'universalité complète et reflètent les processus orageux de l'émancipation nationale et de la démocratisation des rapports internationaux. Néanmoins, en même temps, elles n'améliorent pas leur efficacité. Un nombre restreint de pays intensifient leurs efforts visant à traiter les problèmes les plus importants d'intérêt général en dehors du cadre de l'ONU. De nombreuses décisions et résolutions ne sont pas appliquées, ou même sont ouvertement violées. La cause en réside non pas dans certaines déficiences de la Charte, mais bien dans le comportement d'un certain nombre d'Etats Membres qui n'hésitent même pas à violer ouvertement les principes et les buts des Nations Unies. Cet état de choses entrave de plus en plus l'action de notre organisation.

40. Tout en reconnaissant les responsabilités des membres permanents du Conseil de sécurité, nous pensons que le recours au veto pour bloquer des décisions fondées sur le consensus général représente une atteinte à l'esprit et aux buts de la Charte des Nations Unies. Nous croyons fermement que nos décisions doivent et peuvent être, dans une plus grande mesure, le résultat de solutions adoptées d'un commun accord au moyen de concertations mutuelles sur une vaste échelle.

41. Les faiblesses actuelles auxquelles doivent faire face les Nations Unies ne peuvent être surmontées que par des efforts déployés en commun et par une coopération mutuelle. Nous considérons que l'ONU doit être le lieu principal où examiner et régler les problèmes internationaux majeurs qui intéressent tous les Etats. L'Organisation mondiale doit être informée et tenue au courant des pourparlers et des accords réalisés en dehors des Nations

Unies qui touchent aux intérêts des pays tiers ou qui ont un rapport intrinsèque avec les responsabilités incombant à l'Organisation.

42. Les pays non alignés sont conscients que c'est par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies que leurs objectifs peuvent le mieux être réalisés et c'est pourquoi ils s'emploient avec vigueur en faveur du renforcement de son rôle et de son efficacité, ce qui constitue un de leurs intérêts vitaux.

43. Jamais auparavant la demande de participer sur un pied d'égalité à la solution des problèmes communs ne s'est fait entendre avec autant d'énergie. De même, le nombre des pays et des peuples résolus à décider de leur sort d'une manière souveraine n'a jamais été plus grand. Dans les conditions de la guerre froide, de l'affrontement dangereux entre les blocs politico-militaires et les grandes puissances, de la tension et du grave danger d'un conflit nucléaire général, l'Organisation des Nations Unies n'a pas été à même de remplir son rôle conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte. Nous voulons croire que, vu la situation nouvelle, les Nations Unies verront augmenter leurs chances de s'acquitter de leur tâche avec succès. Individuellement et tous ensemble, par notre comportement et notre contribution, ne négligeons rien pour transformer ce vœu en réalité.

44. M. OLSZOWSKI (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : L'année dernière, au cours du débat général à l'Assemblée générale, une grande majorité d'Etats Membres, y compris la République populaire de Pologne, ont dit combien leur causait de satisfaction l'amélioration de la situation internationale et ont indiqué qu'ils espéraient constater des progrès nouveaux et encore plus tangibles dans la politique de paix et de détente.

45. Une année a passé. Dans l'histoire du progrès mondial, elle restera comme une année importante. Le monde a accéléré son mouvement vers la paix. Les principes de la coexistence pacifique des Etats dotés de systèmes différents deviennent une base toujours plus universelle des relations internationales.

46. "Pendant des années", a dit le Premier Secrétaire du Comité central du parti ouvrier unifié polonais, Edward Gierek, "les Etats socialistes, y compris la Pologne, ont lutté pour assurer la victoire de l'idée de coexistence pacifique dans les relations entre Etats. Cette idée devient maintenant victorieuse."

47. Un événement de cette nature répond à la volonté des peuples que nous représentons, qui aspirent à vivre dans la paix et la sécurité, et à connaître la liberté et l'indépendance; elle est conforme à leur désir de jouir d'une existence matérielle et culturelle toujours meilleure, entraînant des transformations sociales progressistes.

48. Des changements positifs dans les relations internationales et de meilleures perspectives de maintenir la paix mondiale constituent l'apport très précieux des Etats Membres des Nations Unies qui, par leur politique étrangère, se sont depuis longtemps attachés, avec un dévouement et une ténacité sans faille, à rechercher la consolidation de la paix et de la sécurité internationales,

conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies. L'Union soviétique, la Pologne et les autres Etats de la communauté socialiste sont au nombre de ces Etats.

49. Le principal objectif de la politique étrangère des Etats socialistes a été d'assurer une paix juste et durable, comme il a été rappelé une fois de plus dans les décisions de la réunion des chefs des partis communistes et ouvriers des Etats socialistes, qui s'est tenue en Crimée les 30 et 31 juillet 1973.

50. La République populaire de Pologne contribue à la politique de paix et de détente, à l'élimination des foyers de tension et au progrès des relations d'égalité entre tous les Etats, quels que soient leurs systèmes et leurs normes de développement économique. Nous avons le constant objectif de contribuer de plus en plus à cette noble cause. C'est poussés par ce motif que nous participons au travail de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

51. La délégation polonaise tient à dire combien elle est satisfaite de constater que le désir de maintenir la paix s'affirme comme l'idée maîtresse de la politique étrangère d'un nombre croissant d'Etats Membres. Par voie de conséquence, l'Organisation des Nations Unies a des chances de devenir un instrument toujours plus efficace pour le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale.

52. Parmi les faits importants survenus au cours des 12 derniers mois, la fin de la guerre au Viet-Nam occupe le devant de la scène. C'est un grand succès pour la cause de la paix. La conclusion des accords de Paris a représenté un jalon dans l'élimination des conflits internationaux et a offert des possibilités de règlement politique de tous les problèmes de l'Indochine. Du haut de cette tribune, la Pologne adresse ses meilleurs voeux au peuple vietnamien et lui souhaite de se remettre rapidement des blessures de la guerre. Les accords de Paris doivent être pleinement mis en oeuvre. En tant que membre de la Commission internationale de contrôle et de surveillance, la Pologne, dans les limites de ses possibilités, continuera à contribuer à la réalisation de ce but.

53. Qu'il me soit permis d'exprimer la satisfaction que m'inspire l'évolution favorable vers une normalisation de la situation sur le sous-continent indien. L'accord intervenu à New Dehli entre l'Inde et le Pakistan, le 28 août dernier, représente une étape importante sur la voie de la normalisation totale, de la paix et de la coopération de bon voisinage entre les Etats du sous-continent. Il y a là pour nous une source de satisfaction réelle, car la Pologne est unie par des relations amicales à l'Inde, au Bangladesh et au Pakistan. La délégation polonaise espère que le nombre des Membres des Nations Unies sera bientôt accru par l'admission du Bangladesh.

54. L'année écoulée a été également marquée d'une série d'initiatives constructives destinées à la consolidation de la détente et à l'acceptation sans réserve des principes de coexistence pacifique. Ces initiatives comprennent à la fois des efforts multilatéraux, tels que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, les négociations sur la

réduction des armements et des forces armées en Europe centrale, et des changements notoires dans les relations bilatérales de nombreux Etats Membres des Nations Unies.

55. A notre avis, ce phénomène nouveau, à bon droit porteur d'espérance, trouve sa première expression dans le fait que les Etats du continent européen, quels que soient leurs régimes, leur superficie ou leur situation géographique, ont entrepris un effort collectif pour créer les bases d'un système durable de sécurité et de coopération. Son expression pratique en sera donnée par le travail de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dont la seconde phase se déroule maintenant à Genève.

56. Cet effort est fondé sur la reconnaissance du fait que la sécurité en Europe ne peut reposer que sur l'inviolabilité des réalités politiques et territoriales d'après guerre. Ce fait a été mis en évidence par les traités bilatéraux signés par l'Union soviétique, la Pologne et la République démocratique allemande avec la République fédérale d'Allemagne, dans la normalisation des relations de la plupart des pays avec les deux Etats allemands et dans l'admission de ceux-ci aux Nations Unies.

57. A de nombreuses occasions, par le passé, la délégation polonaise a eu l'occasion d'examiner du haut de cette tribune les questions concernant la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et de présenter des propositions précises, parmi lesquelles la conclusion d'un traité paneuropéen sur la sécurité collective. La tâche principale de la Conférence nous semble consister à créer un système de sécurité collective en Europe, à surmonter à l'avenir la division de l'Europe en deux groupes qui s'opposent l'un à l'autre sur le plan politique et militaire, et à élaborer conjointement le développement pacifique ultérieur du continent européen. En effet, la paix est plus qu'une situation sans guerre, ou même une situation dont la guerre a été éliminée. Pour nous, la paix est un processus ouvert, dynamique et qui ne cesse d'avancer; un processus auquel il convient d'apporter un programme constructif, dans lequel des idées et des valeurs positives seront mises en oeuvre par un effort commun. Nous estimons que toutes les conditions sont réunies pour que la Conférence puisse réaliser cet objectif. La Pologne est favorable à une extension de la coopération générale avec les Etats dotés de régimes socio-politiques différents. L'évolution équitable de cette coopération est subordonnée à la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats, à l'observation du principe de respect réciproque des droits et coutumes de chaque nation, du respect de leur identité nationale façonnée par leur culture et leur histoire.

58. En vertu de sa situation géographique, la Pologne pense surtout à l'Europe. Cependant, nous ne concevons pas ce continent détaché du reste du monde. En effet, nous croyons que l'apport le plus important de l'Europe pour une évolution pacifique et progressiste du monde consistera à établir un système de sécurité collective, à faire de l'Europe un continent qui ne menacerait aucune autre région et qui, grâce à sa coopération avec les autres parties du monde, contribuerait à accroître le bien-être des peuples de tous les continents et à faire régner partout dans le monde la paix, la liberté et la dignité. Ainsi, l'Europe cesserait d'être un foyer de tensions et de conflits mettant en cause d'autres nations du monde, comme cela s'est

souvent produit par le passé. L'Europe deviendrait de la sorte un centre de stabilisation de la paix mondiale et un modèle des relations entre Etats dotés de régimes socio-politiques différents, conformément aux principes de la coexistence pacifique.

59. Nous sommes fermement convaincus que les décisions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe auront une importance historique pour l'Europe, pour la sécurité des autres continents et pour la paix mondiale.

60. Les progrès fondamentaux intervenus dans les relations entre l'URSS et les Etats-Unis revêtent une importance spéciale. Cette importance se reflète dans les accords signés pendant la visite du président Nixon en Union soviétique en mai 1972, de même qu'au cours de la visite aux Etats-Unis cette année de Leonid Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique. Leurs relations ont été établies sur le principe de la coexistence pacifique, qui est une étape importante sur la voie du renforcement de la paix mondiale et de la création de possibilités réalistes d'édifier des relations entre Etats sur ces mêmes bases.

61. Les accords en question laissent entendre l'intention des deux puissances de voir accompagner la détente politique d'une détente militaire. C'est avec satisfaction et avec espoir que la Pologne accueille les accords conclus entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et la perspective de voir se développer pacifiquement les relations de ces deux grandes puissances, car nous croyons qu'elles auront pour résultat le renforcement de la paix et de la sécurité mondiales.

62. Tout en développant et en renforçant ses relations avec ses alliés, la Pologne donne plus d'ampleur à ses contacts avec les autres pays sur la base des principes de coexistences pacifique. La visite du président Nixon à Varsovie au printemps dernier a eu pour résultat une expansion accélérée des relations entre la Pologne et les Etats-Unis. Nous avons de même développé nos relations avec un certain nombre d'Etats d'Europe occidentale. Un nouveau contenu et de nouvelles formes ont marqué nos rapports avec la France à la suite de la visite à Paris, l'année dernière, du Premier Secrétaire du Comité central du parti ouvrier unifié polonais, Edward Gierek. Nous avons abordé une nouvelle phase de nos relations avec la République fédérale d'Allemagne. Nous entretenons des relations amicales avec l'Italie, la Belgique, la Finlande, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche et d'autres Etats. Le moment est également venu que nous entamions des conversations sur nos relations réciproques avec le Vatican.

63. Nous renforçons également nos liens avec des Etats situés dans d'autres parties du monde. Ces liens sont particulièrement vivants en ce qui concerne l'Inde et aussi le Japon, spécialement dans le domaine économique.

64. Nous donnons notre appui aux efforts des Etats non alignés qui, lors de la Quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger, ont adopté un certain nombre de résolutions [voir A/9330] qui témoignent de leur désir de poursuivre une politique de paix et de lutter contre le colonialisme et le

néo-colonialisme. Cette conférence d'Alger a souligné la nécessité urgente d'éliminer les survivances du colonialisme et de combattre toutes les formes de néo-colonialisme. Pour notre part, nous nous déclarons solidaires de la lutte que mènent les mouvements de libération nationale d'Afrique.

65. En présence de cette évolution favorable et des signes croissants de détente et de coopération qui se manifestent sur la base de l'égalité des droits, les foyers persistants de tensions, les manifestations d'une politique s'inspirant d'une position de force, les vestiges du colonialisme et autres phénomènes nuisibles qui marquent la situation internationale constituent un contraste criant. La situation, au Moyen-Orient, risque d'exploser en un conflit militaire. Notre vigilance sur ce point ne devrait pas fléchir. Israël continue de ne pas faire cas des décisions du Conseil de sécurité et de pratiquer une politique d'agression et de terreur à l'égard de ses voisins arabes. La position constante de la Pologne consiste à affirmer que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité doit être mise en oeuvre sans retard. Les territoires arabes occupés devraient être rendus immédiatement à leurs propriétaires légitimes. C'est la condition fondamentale d'un règlement pacifique du conflit. Tous les peuples de la région, y compris le peuple de Palestine, devraient se voir garantir le droit à une existence indépendante et à une vie pacifique.

66. Les événements du Chili ont secoué le monde et l'opinion publique polonaise. Le renversement par la force du gouvernement légal de ce pays; l'assassinat du Président constitutionnel, Salvador Allende, qui, l'année dernière encore, avait été l'invité de l'Assemblée générale; les actes de violence et de harcèlement commis contre les missions diplomatiques et les ressortissants de divers Etats, de même que contre des navires étrangers; la privation imposée au peuple chilien de ses ressources naturelles et le transfert de ces ressources aux monopoles internationaux; la terreur imposée aux masses dans le pays; tout cela ne peut manquer d'avoir des répercussions internationales considérables qui mettent en danger l'atmosphère de paix et de détente dans le monde. Le peuple polonais condamne avec indignation les actes de violence et de terreur qui font rage au Chili.

67. Maintenant que la politique de détente a déjà été marquée par de nombreux succès, il faut plus que jamais intensifier les efforts afin de consolider les tendances positives et les rendre irréversibles. Il convient d'élargir le champ des changements favorables qui se sont produits, de façon que les conflits ouverts et les problèmes non réglés ne puissent jamais nous faire revenir à la guerre froide ni faire naître de dangereuses tensions. Il faudra faire preuve de vigilance à l'égard de toutes forces qui, pour des fins égoïstes, chercheraient à faire obstruction aux changements positifs de la situation internationale, à semer la méfiance et à compliquer le processus d'édification de la confiance internationale.

68. En ce moment historique de la situation mondiale, l'activité de ces forces constitue un anachronisme nuisible et dangereux. On voit également plus que jamais la faillite à laquelle sont vouées toutes les tentatives tendant à résoudre les conflits internationaux par la guerre ou par des méthodes partant de la politique de position de force.

69. Les Nations Unies, qui, après l'admission de nouveaux Etats Membres, comptent en leur sein presque tous les pays

du globe, sont appelées à jouer un rôle important dans la consolidation des changements positifs qu'a connus la situation internationale. Dans la déclaration que j'ai faite du haut de cette tribune [2118<sup>e</sup> séance], j'ai déjà eu l'occasion d'exposer le point de vue du Gouvernement polonais quant à la grande importance que présente, pour les Nations Unies et pour la situation en général, l'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne dans notre organisation. Nous estimons que les Nations Unies ne devraient pas seulement être une arène de débats politiques d'un caractère universel, mais devenir également le lieu où s'édifiera, dans la pratique, un système de sécurité collective, faisant appel notamment à l'universalisation de l'expérience positive acquise dans différentes régions du monde.

70. Nous sommes en droit de penser que les Nations Unies accorderont leur appui actif à tous les efforts tant bilatéraux que multilatéraux, tant régionaux que mondiaux, destinés à normaliser les relations internationales sur la base des principes de la coexistence pacifique, de la renonciation définitive à l'usage de la force, du règlement pacifique des différends et de l'expansion d'une coopération exempte de toute discrimination, dans tous les domaines. C'est cela qui déterminera le prestige des Nations Unies dans la communauté internationale et la place que l'Organisation occupera dans l'histoire de l'humanité.

71. Les efforts faits par les Nations Unies afin de consolider la détente et de la rendre irréversible doivent comporter des mesures précises dans le domaine de la détente militaire et du désarmement. Tout d'abord, nous devons éliminer à jamais le danger d'une guerre nucléaire. C'est là, en fait, la tâche essentielle de l'Organisation.

72. Nous pensons que, pour éliminer le danger d'une guerre nucléaire, il est particulièrement important, il est primordial que tous les Etats ratifient le Traité sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires<sup>4</sup> et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)], et qu'ensuite de nouvelles mesures soient prises en vue de l'élimination totale de ces armes.

73. Il y a deux jours [2126<sup>e</sup> séance], le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, Andreï Gromyko, a présenté ici même une proposition extrêmement importante sur la réduction des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et sur l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement. La mise en oeuvre pratique de cette proposition aurait non seulement d'immenses avantages matériels, mais contribuerait également à améliorer l'atmosphère de confiance dans les relations internationales. Nous nous rendons compte aussi des perspectives qu'elle ouvrirait à de nouvelles mesures de désarmement. La République populaire de Pologne se félicite de cette importante initiative et lui accorde son plein appui.

74. La Pologne est toujours guidée par le désir de parvenir au désarmement général et complet. C'est pourquoi nous

<sup>4</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

sommes en faveur de la convocation, le plus rapidement possible, de la Conférence mondiale du désarmement. Nous pensons qu'à la présente session, sur la base du travail déjà accompli par le Comité spécial pour la Conférence mondiale du désarmement établi par la résolution 2930 (XXVII), de nouvelles décisions seront prises concernant la préparation de la Conférence. Cette conférence pourrait constituer un tournant dans les efforts destinés à libérer l'humanité du fardeau accablant des armements, à renforcer la paix mondiale et à favoriser le développement social et économique de toutes les nations du monde.

75. La consolidation du processus de détente et la construction d'une paix mondiale sont inconcevables en l'absence d'une large coopération économique entre les Etats du monde.

76. La recherche d'un encouragement à la coopération économique entre tous les Etats est d'autant plus importante pour les Nations Unies qu'elle a un effet en retour pour ce qui est de la relation entre l'évolution de la situation politique et celle des relations économiques internationales. En effet, la coopération politique crée un climat favorable à la coopération économique qui, à son tour, devient une base solide et un facteur d'intensification des rapports politiques. De plus, une coopération économique plus poussée peut, dans bien des cas, aboutir à une coopération sur le plan politique, et inversement.

77. J'affirme que les réalisations historiques de notre génération dépendront dans une grande mesure des conditions que nous aurons su créer pour le développement d'une coopération économique à l'échelle mondiale, et qui font intervenir des questions très largement envisagées de coopération économique à une échelle bien plus grande qu'elle n'a jamais été pratiquée jusqu'à maintenant dans les travaux de notre organisation.

78. Les conditions que nous devons créer pour développer la collaboration économique doivent tenir compte des intérêts légitimes de tous les Etats. Elles devraient tendre à utiliser dans la plus large mesure les possibilités qu'offre la division internationale du travail; elles devraient assurer à chaque Etat une gamme de production et d'échanges qui lui permette de rendre ses produits accessibles à tous. Avant tout, elles devraient garantir, dans la division internationale du travail, une participation appropriée aux Etats qui n'ont pu s'assurer aux premières étapes de la formation de la division du travail la place qui leur revient et qui leur est due.

79. Par conséquent, il est indispensable de mettre sur pied un nouveau mécanisme qui permettrait d'intensifier l'expansion de la coopération économique multilatérale en tenant compte des intérêts de tous les Etats et de toutes les régions du monde. Les principaux mécanismes régissant les relations économiques internationales ont été mis sur pied immédiatement après la fin de la seconde guerre mondiale, à une époque où la coopération politique entre les Etats et les régions était assez faible. En outre, seul un petit nombre d'Etats ont eu leur part dans la création de ces mécanismes.

80. Maintenant qu'existent une détente internationale et une collaboration politique accrue, maintenant que les forces productives se sont développées davantage encore et



que l'on a vu s'accroître le nombre des Etats qui participent à la coopération économique mondiale, les mécanismes qui, naguère, régissaient les relations économiques internationales ont cessé de répondre aux exigences de notre époque.

81. Dans biens des régions, la situation est inquiétante; de vastes secteurs de l'opinion internationale exigent des mesures appropriées, notamment sur les questions suivantes : aggravation de la crise du système monétaire capitaliste, qui exerce une influence nuisible sur l'ensemble des échanges commerciaux internationaux; prise de position inégale et souvent discriminatoire de certains Etats et de certains groupes de l'Ouest à l'égard des échanges commerciaux avec les pays socialistes; absence de mécanisme pouvant stimuler la collaboration scientifique et technique aussi bien que la coopération industrielle; absence de mécanismes efficaces qui aideraient les pays en voie de développement à prendre leur place dans la division internationale du travail.

82. Les Nations Unies devraient jouer un rôle essentiel dans la recherche de solutions à ces questions. Nous donnons notre appui aux efforts faits dans ce sens, notamment dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement, dont nous apprécions hautement les activités.

83. La Pologne attache une grande importance au développement de la coopération économique avec tous les pays du monde. Les décisions économiques que nous avons prises ces dernières années sont conçues de manière à intégrer notre économie, sur une plus grande échelle, dans la division internationale du travail. Nous désirons utiliser pleinement les possibilités qu'ouvre cette participation à une coopération économique internationale à l'échelle mondiale.

84. Les réalisations économiques de la Pologne au cours des dernières années confirment que nos plans sont réalisables. L'an dernier seulement, le revenu national brut de la Pologne a augmenté de 10 p. 100; sa production industrielle a augmenté de près de 11 p. 100 et le volume du commerce extérieur a augmenté de plus de 19 p. 100. Les chiffres que je viens de citer sont un éloquent témoignage de l'importance que mon pays attache à l'expansion de la collaboration économique avec les autres pays et j'en trouverai le meilleur exemple dans l'indice mesurable du taux de croissance de nos échanges commerciaux.

85. Toutes les nations du monde désirent vivre en paix. Toutes les nations du monde veulent vivre dans la liberté. Toutes les nations du monde veulent vivre d'une manière plus prospère, plus cultivée. Les Nations Unies peuvent jouer un rôle très important dans la poursuite de ces nobles objectifs. Il faut cependant pour cela que tous les Etats Membres fassent preuve d'un esprit de coopération et de dévouement. La délégation de la Pologne ne ménagera pas ses efforts pour arriver à cette fin.

86. M. MUDENDA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation, Monsieur le Président, s'associe aux autres délégations pour vous exprimer nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la haute fonction de président de la vingt-huitième session de l'Assemblée

générale. L'élection d'un homme de votre expérience et de votre savoir répond aux lourdes exigences de vos nouvelles fonctions et est, pour ma délégation, source de confiance et d'inspiration. J'espère que, sous votre direction, cette session servira la cause de la liberté, de la justice, de la paix et du progrès. Je puis donc vous assurer de l'appui total de ma délégation afin que vous puissiez mener à bien votre importante tâche.

87. Qu'il me soit permis de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Stanisław Trepczyński, qui a su diriger les travaux de la vingt-septième session de cette assemblée avec une compétence et une impartialité hors pair.

88. Je tiens à réitérer les condoléances de mon gouvernement à la délégation de la Suède, à l'occasion du décès de S. M. le roi Gustaf VI Adolf, dont la contribution au bien-être de son peuple et à la défense des idéaux des Nations Unies est un témoignage vivant de ses efforts.

89. Qu'il me soit également permis d'exprimer la consternation ressentie par le parti, le Gouvernement et le peuple de la Zambie à la suite de la perte subie par toute l'humanité progressiste du fait du décès tragique du président Salvador Allende Gossens; son nom restera dans l'histoire comme celui d'un homme qui a lutté pour libérer son pays des chaînes de l'impérialisme et du néo-colonialisme et pour promouvoir l'indépendance économique des pays en voie de développement.

90. Ma délégation tient à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Commonwealth des Bahamas, à la République démocratique allemande et à la République fédérale d'Allemagne, qui viennent de se joindre à nous aux Nations Unies. Leur admission est l'expression d'une nette tendance à la réalisation du principe de l'universalité des Nations Unies. Ma délégation espère que ces nouveaux Membres viendront ajouter une dimension nouvelle et positive aux débats de cette session et des sessions futures de l'Assemblée générale.

91. La recherche d'un ordre mondial fondé sur la liberté, la justice, la paix et la sécurité de tous les peuples et pays reste une des préoccupations majeures de la Zambie ainsi que des autres pays non alignés et épris de paix. Cette session a commencé à peine un mois après cette conférence historique, la Quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Alger en septembre. Du haut de cette tribune, je tiens à rendre hommage au Gouvernement et au peuple algériens non seulement pour la chaleureuse hospitalité qu'ils ont réservée aux participants, mais aussi pour leurs efforts inlassables qui ont tant contribué au succès de la Conférence. La conférence d'Alger a marqué une autre étape dans l'effort collectif résolu des pays non alignés pour éliminer les nombreux maux dont notre monde souffre encore. Ma délégation espère que, tout comme par le passé, les décisions importantes de la récente conférence des non-alignés faciliteront considérablement les travaux de cette session.

92. En Zambie, nous nous sommes constamment opposés aux activités ou aux états de fait qui sont contraires aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies. Nous nous sommes toujours vigoureusement élevés contre les ingérences étrangères dans les affaires intérieures des pays de l'Indochine, car nous pensons qu'elles sont l'une des

raisons essentielles des vaines pertes en vies humaines et des destructions de biens matériels. C'est avec soulagement que nous avons accueilli les accords de paix de Paris sur le Viet-Nam. Néanmoins, nous sommes affligés par les persistantes violations de ces accords. Nous avons à maintes reprises condamné les bombardements brutaux dont est victime le peuple cambodgien. Nous avons toujours demandé, — et nous le faisons aujourd'hui à nouveau — qu'il soit mis fin à toutes les formes d'ingérence étrangère en Indochine, notamment au Cambodge et au Laos, afin que les peuples de cette région qui ont souffert depuis si longtemps puissent choisir librement leur propre destin. C'est là leur droit. Je tiens à faire état ici de notre profonde admiration pour le courage du peuple indochinois qui lutte pour se libérer de l'agression étrangère.

93. Nous puisons un encouragement dans les négociations bilatérales visant à créer des conditions favorables pour la réunification de la Corée sans ingérence extérieure. Nous restons persuadés que le retrait immédiat des troupes américaines stationnées en Corée du Sud sous le couvert des Nations Unies et la dissolution de ce qu'on appelle la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée permettraient de conclure rapidement les négociations bilatérales et d'atteindre le but de la réunification. Conscients du désir de réunification du peuple coréen, nous nous opposons à toute manoeuvre ayant pour but l'admission séparée aux Nations Unies de la Corée du Nord et de la Corée du Sud.

94. La situation au Moyen-Orient continue à faire peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales. Au mépris total des décisions des Nations Unies, qu'il bafoue, un Membre de notre organisation, Israël, poursuit son occupation illégale des territoires arabes. Les Palestiniens déplacés continuent à se voir privés de leurs droits fondamentaux. Dans l'intervalle, ils languissent dans la misère, nombre d'entre eux sans abri. Le rapport récent du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient<sup>5</sup> et le débat du Conseil de sécurité qui a suivi montrent clairement qu'Israël et ses partisans sont ceux qui font obstacle à un règlement pacifique de cette crise. Il a été prouvé de manière indubitable que les Arabes sont prêts à conclure la paix.

95. Dans mon allocution de l'an dernier<sup>6</sup>, j'ai parlé de l'initiative de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et j'ai rendu hommage aux 10 membres du Comité de chefs d'Etat africains qui, dans les efforts faits au nom de l'OUA afin de compléter ceux des Nations Unies, se sont rendus aussi bien au Caire qu'à Tel-Aviv. Ils n'ont ménagé aucun effort pour aider à trouver une solution juste et durable. L'absence de réaction positive de la part d'Israël nous a considérablement déçus. Comme je l'ai déjà dit, Israël n'a pas respecté les nombreuses résolutions des Nations Unies. Il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies de faire en sorte qu'Israël honore ses obligations en tant que Membre. Nous lançons un appel à tous les Etats pour qu'ils s'efforcent sincèrement de trouver un règlement juste et pacifique à la crise, conformément à la résolution

242 (1967) du Conseil de sécurité. Nous espérons sincèrement que l'initiative actuelle du Secrétaire général sera fructueuse.

96. La Zambie a déjà dit sa satisfaction de la détente en Europe et du processus de négociations qui caractérise à l'heure actuelle les relations entre les grandes puissances. L'affaiblissement de la tension entre les superpuissances et leur plus grande inclination à négocier pour améliorer leurs relations mutuelles ont fait reculer le danger immédiat d'un grand conflit mondial.

97. La détente et le processus de négociations entre les grandes puissances et en Europe vont en se renforçant; toutefois, l'agression, les pressions, l'ingérence dans les affaires intérieures d'un grand nombre de petits ou de moyens pays et les menaces d'employer la force contre eux n'ont fait que croître. Nous désapprouvons cette tendance. Nous sommes fermement convaincus qu'une paix et une sécurité véritables, notamment dans les pays en voie de développement, ne pourront exister que lorsque des efforts analogues seront faits avec la participation de tous les Etats sur un pied d'égalité, pour trouver une solution à tous les problèmes qui affligent la grande majorité des pays du monde. Autrement dit, notre but doit être de renforcer la paix internationale et la sécurité dans le monde entier. A ce sujet, je ne saurais trop insister sur l'importance que la Zambie accorde à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)] adoptée par cette assemblée. Il est de notre devoir à tous d'en assurer la pleine mise en oeuvre.

98. La Zambie s'oppose à toute forme d'expérience nucléaires. Cette position répond à notre engagement en faveur d'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Nous pensons qu'il devient urgent de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Traité d'interdiction partielle n'est qu'une demi-mesure. Voilà pourquoi son efficacité devient douteuse. Certes, il est compréhensible que certains d'entre nous estiment qu'il est à la fois discriminatoire et injuste d'interdire aux autres l'acquisition d'armes nucléaires après que certains Etats ont stocké les leurs par les mêmes moyens ou continuent à les perfectionner et à en augmenter le stock. Il nous semble donc que seul un traité d'interdiction complète s'appliquant à tous a les plus grandes chances d'être efficace.

99. Nous regrettons les malheureux événements qui ont rendu impossible la constitution d'un Comité spécial pour la Conférence mondiale du désarmement comme le prévoyait la résolution 2930 (XXVII) de l'Assemblée générale. Il est vraiment regrettable que de tels événements soient survenus, empêchant l'application de cette résolution adoptée après de longues et laborieuses négociations. Nous demeurons fermement convaincus qu'une conférence mondiale du désarmement serait une tentative particulièrement marquante et signifierait peut-être un véritable début dans notre recherche d'un désarmement réel.

100. Nous regrettons l'inefficacité de la Conférence du Comité du désarmement. Nous demeurons persuadés que toutes les nations doivent participer en pleine égalité à toutes les discussions relatives à leur paix et à leur sécurité. Toutes les décisions bilatérales prises par les grandes

<sup>5</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-huitième année, Supplément d'avril, mai et juin 1973, document S/10929.

<sup>6</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Séances plénières, 2051<sup>e</sup> séance.

puissances et qui se répercutent sur d'autres nations, qu'elles soient grandes ou petites, sans tenir pleinement compte de leurs intérêts légitimes, sont pour nous inacceptables. Nous estimons d'autre part qu'une paix et une sécurité mondiale fondées sur l'équilibre de la puissance, qui semble être le cadre dans lequel sont conclus les accords bilatéraux négociés entre les superpuissances, sont illusoire.

101. Depuis la dernière session, l'Afrique a été le témoin de deux tristes événements. M. Amílcar Cabral, président du Partido Africano da Independencia da Guiné e Cabo Verde, a été brutalement assassiné le 20 janvier 1973 par les agents du colonialisme portugais. Le monde ne peut que pleurer la mort tragique de ce fils éminent de l'Afrique.

102. Au Mozambique, où le Portugal poursuit sa politique coloniale, les forces fascistes portugaises ont sauvagement assassiné 400 innocents — hommes, femmes et enfants — à la fin de l'an dernier, dans le village de Wiriyamu. Le massacre de Wiriyamu restera dans l'histoire, avec Sharpeville et My Lai, comme le symbole de la bestialité et de la sauvagerie du fascisme, du colonialisme et de l'impérialisme. Ces actes barbares sont conformes aux sordides traditions de générations de colonialistes qui ont terrorisé et asservi le peuple africain. Il serait scandaleux que cette assemblée laisse passer ces actes abominables du Portugal sans les condamner.

103. Je suis heureux de dire que ni la mort tragique de Cabral, ni le massacre de Wiriyamu n'ont entamé la volonté des peuples de la Guinée-Bissau et du Mozambique, résolus à libérer leurs pays du colonialisme portugais. De même, la lutte en Angola se poursuit.

104. Chacun sait que le Portugal est un pays petit et pauvre. Seul, il ne peut pas résister à l'assaut des combattants de la liberté dans ses colonies. Le colonialisme portugais en Afrique survit essentiellement grâce au soutien de certains de ses alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord [OTAN]. La préoccupation de l'OUA à l'égard de toute forme d'aide donnée au Portugal, qui lui permet de poursuivre son exécration politique en Afrique, a été mise en évidence par la désignation d'une mission spéciale auprès des pays de l'OTAN — mission dirigée au début par mon propre président et terminée l'an dernier par M. Moktar Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie. Nous avons été sensibles à la réaction positive de certains pays de l'OTAN aux appels qui leur ont été adressés afin qu'ils mettent fin à l'aide qu'ils apportent au Portugal. Nous avons demandé aux pays de l'OTAN qui continuent à accorder une aide au Portugal de s'inspirer de l'exemple des autres. Nous voudrions dire en outre que les pays qui fournissent des armes au Portugal, soit bilatéralement soit dans tout autre cadre, ont une responsabilité particulière en ce qui concerne les atrocités commises par le Portugal contre les peuples de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée-Bissau et du reste de l'Afrique.

105. Le Portugal ne gagnera pas ses guerres coloniales en Afrique. La poursuite des guerres coloniales du Portugal ne peut qu'entraîner des pertes indicibles en vies humaines en Angola, au Mozambique, en Guinée-Bissau et, en fait, pour les ressortissants portugais se trouvant dans ces régions. Le régime portugais devrait maintenant amorcer des négociations avec les dirigeants des mouvements de libération en

vue de donner l'indépendance à ces pays. Nous connaissons les dirigeants des mouvements de libération de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée-Bissau. Ce sont des gens de grande qualité. Ce ne sont pas des racistes. Nous sommes convaincus que, lorsqu'ils prendront en main les affaires de leurs pays respectifs, des peuples de races et de croyances religieuses différentes, vivront ensemble en paix et dans l'harmonie.

106. En Rhodésie du Sud, le régime rebelle a intensifié sa politique d'oppression et de ségrégation contre les 5 millions d'autochtones africains. Au cours de cette année, le régime a mis en place un système d'arrestations massives et de châtiments collectifs contre des villageois innocents dans la région du nord-est, sur le simple soupçon qu'ils donnaient asile à des combattants de la liberté. Je dois dire que, en dépit de ces actes désespérés d'une clique d'hommes aux abois, les combattants de la liberté ne seront pas découragés dans l'intensification de leur lutte pour la libération de leur pays.

107. Je tiens à rappeler ce que mon gouvernement n'a cessé de dire au sujet des obligations du Gouvernement britannique en tant que puissance administrante en Rhodésie du Sud : le Gouvernement britannique doit veiller à ce qu'il n'y ait pas d'indépendance en Rhodésie du Sud si ce n'est sur la base d'un gouvernement par la majorité. A cet égard, il appartient au Gouvernement britannique de convoquer immédiatement une conférence constitutionnelle, représentant tous les secteurs de la population de la Rhodésie du Sud. Pour assurer cet objectif, il est impérieux que la Grande-Bretagne obtienne la libération de tous les prisonniers et détenus politiques afin qu'ils puissent participer à la détermination du destin de leur pays. A ce sujet, nous condamnons la détention continue de dirigeants africains par le régime illégal de Ian Smith.

108. Le problème de la Rhodésie du Sud a été aggravé par des facteurs extérieurs. Nous savons tous qu'à l'intérieur le régime illégal est très faible. Toutefois, la non-observation des sanctions des Nations Unies demeure l'un des principaux facteurs étayant le régime illégal et raciste. Nous regrettons que certains pays, qui sont mieux à même que d'autres d'appliquer les sanctions contre le régime Smith, soient en fait les principaux coupables. Cependant, nous sommes sensibles à la tendance positive qui s'est fait jour dans les politiques étrangères des nouveaux gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande à l'égard de l'Afrique australe.

109. Depuis la déclaration unilatérale d'indépendance par la minorité de colons en Rhodésie du Sud, nous avons, en Zambie, consenti de nombreux sacrifices pour nous efforcer de respecter les décisions des Nations Unies visant à instaurer le règne de la justice pour le peuple opprimé de ce pays. Conformément à cette politique, nous avons décidé de rompre totalement avec le régime rebelle. De ce fait, et au prix d'un très lourd sacrifice pour la Zambie, notre commerce est maintenant acheminé par le nord, abandonnant la route du sud à laquelle nous avait liés la structure coloniale du commerce en Afrique australe.

110. Qu'il me soit permis d'exprimer les très sincères remerciements du parti, du Gouvernement et du peuple de la Zambie à tous les pays qui ont réagi de manière positive à

l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 329 (1973). Ma délégation tient également à remercier le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, des initiatives qu'il a prises en vue d'assurer l'application de la résolution du Conseil de sécurité.

111. Lorsque l'on se penche sur le problème de l'Afrique australe, il convient d'accorder une attention toute particulière au rôle politique, économique et militaire que joue l'Afrique du Sud en Rhodésie du Sud, en Angola, au Mozambique et en Namibie. Outre l'intensification de sa politique funeste d'*apartheid* en Afrique du Sud, politique dont nous avons récemment pu constater les effets lors du massacre de Carletonville, la politique étrangère du régime de Pretoria vise essentiellement à soutenir les régimes minoritaires en Afrique australe. A cet égard, la communauté internationale ne doit pas être surprise que les forces militaires sud-africaines se soient jointes à celles du régime illégal de Rhodésie du Sud et des forces coloniales portugaises au Mozambique et en Angola. Ces derniers mois, nous avons assisté aux massacres sauvages d'innocents - hommes, femmes et enfants - par les régimes minoritaires racistes, notamment au Mozambique, en Rhodésie du Sud et en Namibie, dans une tentative désespérée pour étouffer les efforts des valeureux combattants de la liberté.

112. L'agression sud-africaine ne se limite pas à la population des pays qui sont encore placés sous le joug d'un régime minoritaire en Afrique australe. Avec les fascistes portugais et le régime illégal de Rhodésie du Sud, l'Afrique du Sud a intensifié ses actes d'agression contre les Etats africains voisins et indépendants. C'est ainsi que mon propre pays, du fait de cet axe Pretoria-Salisbury-Lisbonne, a subi la perte de nombreuses vies innocentes.

113. Dans le territoire international de la Namibie, le régime raciste d'Afrique du Sud applique avec rigueur sa politique d'*apartheid*, par la création des prétendus "foyers nationaux", au mépris total de l'opposition des Namibiens à toute balkanisation de leur pays. Cette opposition s'est manifestée sans équivoque lorsqu'ils ont boycotté les récentes pseudo-élections organisées par les forces d'occupation sud-africaines.

114. En Zambie, nous éprouvons de sérieux doutes quant à l'utilité des contacts que le Secrétaire général des Nations Unies a eus avec le régime raciste d'Afrique du Sud sur la question de Namibie, conformément au mandat que lui avait accordé le Conseil de sécurité dans sa résolution 302 (1972). Ses rapports ont confirmé nos appréhensions : ces contacts portent préjudice aux intérêts du peuple namibien et il conviendrait donc d'y mettre fin immédiatement. Le régime de l'Afrique du Sud refusant de mettre fin pacifiquement à son occupation de la Namibie, il est devenu impératif pour le peuple namibien d'intensifier sa lutte armée.

115. Etant donné l'évolution de la situation en Afrique australe, la Zambie continuera d'apporter toute l'aide possible aux mouvements de libération. Nous sommes heureux de constater que les mouvements de libération reçoivent une aide accrue de nombreuses parties du monde. Ils méritent cette aide. Ils l'utilisent à bon escient, car les frontières de l'oppression reculent; mais leurs besoins sont encore énormes. Voilà pourquoi nous tenons à lancer un

appel à toutes les forces progressistes du monde pour qu'elles apportent une aide matérielle importante aux mouvements de libération.

116. Dans mon allocution devant cette assemblée, l'an dernier, j'ai dit ma conviction et ma foi dans la capacité des Nations Unies - notamment de leurs institutions spécialisées - à fournir des services de santé, de transport, d'enseignement et autres dans les zones libérées de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée-Bissau. L'adoption ultérieure par l'Assemblée générale de résolutions demandant aux institutions spécialisées des Nations Unies de fournir aux territoires intéressés l'aide spécifiée dans les résolutions les concernant a montré clairement que la communauté internationale comprenait bien toute la nécessité et l'urgence d'une telle aide.

*M. Driss (Tunisie), vice-président, prend la présidence.*

117. Nous savons combien sont limitées les ressources dont disposent les Nations Unies pour les mettre à la disposition du monde entier et nous les apprécions à leur juste valeur. Toutefois, nous pensons sincèrement que cette aide multilatérale devrait être fournie conformément aux priorités véritables et aux objectifs à long terme des Nations Unies. Outre les plus grandes répercussions économiques dans le domaine du développement, une contribution symbolique témoignerait de la solidarité concrète existant entre les mouvements de libération et les Nations Unies.

118. Alors que nous attendons encore la mise en oeuvre intégrale et efficace des résolutions pertinentes à cet égard, je tiens à lancer un nouvel appel pour la participation totale des représentants des régions libérées des pays dépendants et de la Namibie aux activités des institutions spécialisées, sur la base des critères établis applicables aux Etats non membres des Nations Unies.

119. On ne saurait trop souligner que l'orientation et la portée des activités des institutions spécialisées devraient, peut-être plus que jamais par le passé, refléter les priorités des Nations Unies. Ces priorités sont claires ! Etant donné le relâchement de la tension entre l'Est et l'Ouest, les problèmes potentiellement explosifs auxquels doit faire face la communauté internationale continuent d'être l'impérialisme, le colonialisme, l'*apartheid* et la lenteur du progrès économique et social des pays en voie de développement. Autrement dit, la tâche essentielle à laquelle doit s'atteler le monde consiste à réaliser des niveaux de vie qui soient compatibles avec la dignité humaine, tâche qui exige inévitablement la coopération et le dévouement maximaux de toutes les parties intéressées.

120. Ma délégation tient à louer la célérité avec laquelle les Nations Unies ont agi pour faire face aux désastres naturels, pour apporter les secours et l'aide nécessaires lors des catastrophes récentes survenues au Bangladesh, au Pakistan et dans la région soudano-sahélienne de l'Afrique. Les institutions spécialisées ont répondu là d'une façon admirable aux appels qui leur ont été lancés.

121. L'écart entre les promesses et les actes dans la coopération économique internationale continue de s'élargir à une allure dangereuse. Les problèmes ont été identifiés et diagnostiqués. Différents traitements ont été

préconisés, mais la volonté de les appliquer continue à manquer de manière critique. Nous sommes tous conscients de ces déficiences. Nous savons que la part des pays en voie de développement dans le commerce international a diminué au cours de l'année écoulée malgré l'augmentation spectaculaire du commerce mondial. Nous sommes également au courant des tendances générales peu satisfaisantes dans les secteurs économiques importants de ces pays. En l'absence de la volonté politique, surtout de la part des pays développés, d'utiliser leurs ressources en faveur de leurs partenaires pauvres, le résultat logique est que les problèmes de première importance deviennent plus complexes, de nouveaux problèmes se présentent, et le fossé entre les riches et les pauvres continue de s'élargir.

122. Des chances magnifiques de résoudre certains des problèmes latents et actuels ont été perdues du fait de la froide indifférence manifestée par les pays développés, qui ont trouvé de bonnes raisons de ne pas assumer les différentes obligations qui leur incombaient. Cette situation constitue nettement un mépris des objectifs et de l'esprit de la coopération économique internationale.

123. Les pays en voie de développement ont souffert, et continuent à souffrir, sans commune mesure, des influences funestes de l'inflation et de l'instabilité monétaire internationale qui sont dues aux principaux participants au processus du développement. Ces tendances ont eu une influence néfaste sur l'aptitude des pays en voie de développement à apporter une contribution utile à l'application efficace des stratégies globales et autres.

124. A en juger par les indices dont nous disposons, les chances d'éviter que ne se répète l'échec de la première Décennie des Nations Unies pour le développement dépendront, dans une grande mesure, d'un engagement total de toutes les parties intéressées à la réalisation des buts qui ont été fixés, et notamment de la nécessité pour les pays développés de tenir compte davantage des responsabilités que leur confèrent la Charte et les autres instruments internationaux pertinents.

125. Les Membres de cette organisation doivent faire le maximum pour éviter que ne s'effritent les espoirs que la communauté internationale a placés dans la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement car l'échec de la Stratégie internationale du développement renforcerait le désenchantement qui a marqué la fin de la première Décennie.

126. Nos attitudes et nos actions en tant que partenaires dans le processus du développement doivent refléter pleinement le principe de plus en plus reconnu de l'interdépendance mutuelle dans les relations internationales. Cela exige le respect des principes et des objectifs selon lesquels les politiques nationales, bilatérales ou régionales qui influent sur les relations internationales doivent être considérées comme des questions d'intérêt commun. La réalisation de la détente entre l'Est et l'Ouest ne devrait pas, par exemple, se faire aux dépens des intérêts économiques véritables des pays en voie de développement. L'établissement de liens plus étroits par des accords de traitement préférentiel entre les pays développés ne devrait pas pour autant entraîner un affaiblissement des avantages que les autres accords internationaux peuvent présenter pour les

pays en voie de développement. La participation des pays en voie de développement à de tels accords, dont les conséquences peuvent les affecter, doit se faire sur la base de l'égalité et des avantages mutuels.

127. Ma délégation reconnaît toute l'importance de la proposition visant à élaborer une charte des droits et devoirs économiques des Etats, étant donné qu'il devient urgent de garantir la souveraineté et l'indépendance nationale de tous les Etats et d'améliorer les relations économiques internationales.

128. Tout en réaffirmant le droit inaliénable de chaque pays à exercer pleinement sa souveraineté sur ses ressources naturelles, ma délégation voudrait, en même temps, demander que l'on comprenne mieux le caractère limité des ressources naturelles et que soient donc prises des mesures efficaces pour en assurer une exploitation et une utilisation rationnelles. D'autre part, nous espérons que les pourparlers en cours sur les différents problèmes de pénurie de matières premières déboucheront sur une nouvelle époque de réalisme, de raison et d'économie dans la gestion et l'exploitation des ressources mondiales pour le bien-être de l'humanité.

129. Il est une question qui a sérieusement retenu l'attention de la communauté internationale, celle du rôle des sociétés multinationales et de l'influence qu'elles exercent, notamment sur les structures politiques, économiques et culturelles des pays en voie de développement, ainsi que sur l'ensemble des relations internationales.

130. Deux initiatives importantes ont été prises par le Secrétariat des Nations Unies à cet égard — sous la direction de 20 personnalités éminentes désignées par le Secrétaire général conformément à la résolution 1721 (LIII) du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1972 — et par le Groupe des pays non alignés, en vue de contribuer à la réalisation de la paix et du progrès.

131. L'étude des Nations Unies sur la question<sup>7</sup>, la réunion d'experts économiques du groupe des pays non alignés qui s'est tenue récemment à Santiago du Chili et la Quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Alger en septembre, ont reconnu en ce qui concerne cette importante question qu'il était urgent d'agir afin de contrer les activités négatives des sociétés multinationales ou d'adopter les mesures appropriées pour mettre les investissements étrangers privés au service des objectifs du développement national.

132. Afin de matérialiser les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et d'atteindre les objectifs vitaux du développement national, ma délégation réaffirme le droit essentiel de toute nation à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour récupérer ses ressources naturelles et pour lui faciliter le plein exercice de son contrôle sur l'exploitation de ces ressources, notamment par des investissements étrangers privés.

133. Ma délégation est favorable à ce qu'il soit immédiatement mis fin à toute forme d'ingérence par les pays dont

<sup>7</sup> Les sociétés multinationales et le développement mondial (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.11).

sont ressortissantes les sociétés multinationales, dans les différends surgissant entre ces sociétés et les pays en voie de développement où elles s'installent.

134. Je voudrais maintenant en venir à un autre domaine important où agissent les Nations Unies. Ce domaine important est le développement progressif du droit international de la mer.

135. On se souviendra qu'au cours de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale [résolution 2750 (XXV)] les Nations Unies ont réaffirmé que le fond des mers et des océans situé au-delà des limites de la juridiction nationale est le patrimoine commun de l'humanité. Par la suite, il a été décidé [résolution 3029 (XXVII)] de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui serait chargée, entre autres, d'établir un régime international équitable, y compris un mécanisme international pour la zone internationale et ses ressources, et de statuer sur toute une série de questions connexes.

136. C'est avec plaisir que ma délégation a appris que le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, qui a été chargé de préparer cette conférence, a fait des progrès significatifs dans l'accomplissement de la tâche qui lui avait été confiée. C'est ainsi que le Comité a réussi à circonscrire les questions qui appellent des décisions de la part de la Conférence. Dans certains cas, il a été possible de s'entendre sur des textes uniques, dans d'autres cas, des variantes seront présentées. Nous estimons que les préparatifs pour la Conférence ont été suffisants et que nous pouvons maintenant envisager de convoquer cette conférence comme prévu.

137. Tout en reconnaissant que nous pouvons maintenant convoquer la Conférence nous ne manquons pas de constater que les conférences antérieures sur le droit de la mer ne se sont pas suffisamment préoccupées des problèmes des Etats sans littoral.

138. Il convient que la Conférence s'attache particulièrement à trois questions cruciales. La première de ces questions est liée au droit des Etats sans littoral à avoir libre accès à la mer. Nous savons que les efforts faits pour résoudre ce problème remontent au début de ce siècle. Toutefois, il est reconnu que les pays sans littoral ne se sont pas vu donner des garanties suffisantes. Les conférences antérieures s'en sont remises aux négociations bilatérales ou régionales pour régler cette question. L'expérience passée et actuelle a montré que cette méthode était peu satisfaisante, notamment en Afrique australe. Pour éviter que ne se poursuivent ses effets néfastes sur les relations internationales, il est indispensable que ce droit et les autres questions qui y sont afférentes soient prescrits par la prochaine Conférence.

139. Une autre des questions importantes qui doivent être tranchées par la Conférence semble être de savoir si la zone internationale dont on a dit qu'elle était le patrimoine commun de l'humanité fera l'objet d'une exploration et d'une exploitation par une entreprise ou par différents Etats en vertu de permis délivrés par une autorité internationale. En vue de sauvegarder les intérêts des pays en voie de développement, dont certains dépendent pour leur

survie économique de ressources terrestres qui se trouvent aussi dans la zone internationale, nous pensons qu'il est essentiel de confier les fonctions d'exploration et d'exploitation de cette zone à une entreprise relevant du contrôle d'une autorité internationale vraiment représentative. De cette façon, nous aurons la garantie d'un régime solide qui préserverait les intérêts de tous les Etats, et notamment ceux des pays en voie de développement.

140. Troisièmement, en ce qui concerne les limites de la juridiction nationale, nous sommes heureux de noter que le Secrétaire général, répondant aux décisions prises par l'Assemblée au cours de la vingt-septième session, a préparé une étude sur l'importance économique, du point de vue des ressources minérales des fonds marins, des diverses limites proposées pour la juridiction nationale<sup>8</sup>. En établissant des limites uniformes pour les eaux territoriales, la Conférence devra dûment prendre en considération toutes ces données.

141. Point n'est besoin de dire que nous n'avons évoqué que quelques-unes des questions dont sera saisie la prochaine Conférence, qui, en s'attelant à sa tâche gigantesque, devra également tenir compte de la contribution qu'elle peut apporter à la paix et à la sécurité internationales.

142. La Zambie accorde une importance très grande à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons toujours estimé que les Nations Unies étaient indispensables au développement humain. Leur importance pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde est inestimable car, par leur truchement, tous les Etats sont à même d'exprimer leur égalité avec le reste des membres de la famille humaine. Les Nations Unies sont, selon nous, l'une des plus grandes manifestations de l'interdépendance au sein d'une communauté internationale sans cesse croissante et de plus en plus complexe. En conséquence, l'un des principes clés de la politique étrangère de la Zambie est de soutenir l'Organisation des Nations Unies.

143. Cela ne signifie pas que tout est pour le mieux dans notre organisation. Comme je le disais lors de mon allocution devant cette assemblée au cours de la vingt-septième session, il existe une crise de confiance de plus en plus grande vis-à-vis de l'aptitude et de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies quand il s'agit de traiter de manière efficace les problèmes internationaux urgents tels que la réalisation de la liberté et de l'indépendance de l'homme.

144. Nous devons immédiatement agir pour rétablir la confiance en cet instrument vital du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tandis que nous nous rapprochons de plus en plus de la pleine réalisation du principe de l'universalité au sein de l'Organisation des Nations Unies — élément essentiel et très important pour son efficacité —, nous devons en même temps éliminer tous les obstacles afin que notre organisation puisse, dans l'intérêt de l'humanité, jouer le rôle qui lui appartient. La tendance qui se manifeste de plus en plus, notamment parmi les superpuissances, et qui vise à contourner les Nations Unies lorsqu'il s'agit de régler des problèmes d'une

<sup>8</sup> Voir document A/AC.138/87 et Corr.1 (miméographié).

importance et d'un intérêt vitaux pour l'ensemble de la communauté internationale, doit être découragée car, entre autres, elle a pour effet de porter préjudice au prestige et à l'autorité de cette organisation. Le principe d'une représentation géographique équitable établi sur une base plus large dans tous les organes principaux des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées doit être pleinement mis en oeuvre. Le Conseil de sécurité, organe chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit cesser d'être pour les grandes puissances une chasse gardée où elles peuvent utiliser, à discrétion, leur pouvoir de veto pour protéger leurs intérêts et ceux de leurs alliés. Nous tenons à réitérer notre conviction que le moment est venu pour un nouvel examen de la question des membres permanents du Conseil de sécurité. Nous croyons fermement qu'un nouveau critère pour devenir membre du Conseil doit être mis au point. A notre avis, ce nouveau critère ne doit pas se fonder sur la puissance militaire ou économique mais plutôt sur le principe d'une représentation géographique équitable. La simple force militaire ou économique ne doit pas être un critère pour décider de la qualité de membre permanent du Conseil de sécurité. Certains pays qui appartiennent à cette catégorie se rendent coupables en protégeant et en soutenant les régimes minoritaires racistes de l'Afrique australe. Un tel comportement ne sied pas aux responsabilités qu'ils ont assumées, de même qu'il est contraire à la Charte des Nations Unies, sans parler des innombrables résolutions de l'Assemblée générale.

145. Nous voudrions également demander instamment que soit éliminé le privilège du veto dont jouissent les membres permanents du Conseil de sécurité, ou que, tout au moins, des mesures soient prises pour pallier son abus. Il est intolérable qu'un membre permanent puisse à lui seul faire échec aux vœux de la vaste majorité des pays.

146. Bien que beaucoup reste encore à faire, la communauté internationale a pris des mesures importantes vers la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Les zones de crise ont été réduites, bien que lentement, et nous commençons à entrevoir certains de nos objectifs. La poussée gigantesque du mouvement des pays non alignés transforme progressivement une communauté internationale divisée en une communauté internationale unie. Je tiens à réaffirmer l'engagement de la Zambie vis-à-vis des objectifs des Nations Unies. Avec les autres nations éprises de paix, la Zambie continuera à oeuvrer inlassablement pour atteindre ces objectifs.

147. M. MLADENOV (Bulgarie) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, je vous félicite une fois de plus et très cordialement à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale et je suis convaincu que sous votre conduite éclairée cette session se déroulera de manière sérieuse et féconde.

148. Je profite aussi de cette occasion pour adresser au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, nos sentiments de respect et de reconnaissance pour le travail utile qu'il a accompli entre la vingt-septième et la vingt-huitième session.

149. Je crois qu'il ne serait pas excessif de dire que l'année écoulée restera dans l'histoire l'année d'un tournant dans les

relations internationales, l'année du passage d'un état de guerre froide à l'expansion et au renforcement du processus de coexistence pacifique entre les deux systèmes sociaux et politiques. On connaît bien les événements qui, ces temps derniers, ont fourni l'impulsion et qui ont particulièrement favorisé une détente durable dans la situation internationale.

150. Les rencontres du Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Leonid Brejnev, avec le Président des Etats-Unis, Richard Nixon, de même qu'avec le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, Willy Brandt, et le Président de la France, Georges Pompidou, revêtent à cet égard une importance exceptionnelle. Les résultats remarquables de ces rencontres sont l'aboutissement de la bonne volonté et du sens des réalités qui se sont manifestés de part et d'autre. Ils constituent également un succès important pour la politique étrangère pacifique de l'Union soviétique telle qu'elle est exprimée dans le Programme de paix adopté par le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique.

151. Je tiens à souligner particulièrement l'importance que le Gouvernement bulgare et tout notre peuple attachent aux changements positifs survenus dans les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Ces relations nouvelles ne manqueront certainement pas d'exercer une influence favorable sur la situation internationale tout entière. Il convient de souligner la portée considérable de la conclusion, le 22 juin 1973, de l'Accord sur la prévention de la guerre nucléaire, qui crée des conditions préalables solides pour délivrer l'humanité du spectre d'une catastrophe nucléaire.

152. Nous nous réjouissons des changements positifs intervenus dans le climat politique en Europe. Les résultats de longues années d'efforts persévérants de la part des Etats socialistes — dont la République populaire de Bulgarie — nous remplissent d'une profonde satisfaction. Il y a quelques jours seulement qu'a débuté la deuxième phase de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Cette conférence offre la possibilité de faire de ce vieux continent une zone de paix et de coopération avantageuses pour tous, fondées sur la reconnaissance et le respect universel des réalités territoriales et politiques existantes. Nous sommes tout à fait conscients des difficultés qu'il faudra encore surmonter pour atteindre les objectifs fondamentaux de la Conférence.

153. Une véritable compréhension mutuelle, une véritable coopération ne sont possibles que sur la base du respect et de l'observation des lois et pratiques internes de chaque pays.

154. L'histoire récente a montré que toute tentative d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats est vouée à l'échec. Mais on ne saurait oublier que ces tentatives ont freiné l'établissement de relations de paix, de sécurité, de confiance et de coopération.

155. Nous sommes persuadés que tous les Etats Membres aborderont avec le sens qui convient de leurs responsabilités les tâches historiques de la Conférence européenne et que celle-ci connaîtra un succès complet.

156. Parmi les principaux facteurs qui caractérisent l'évolution favorable de la situation dans le monde, il y a la fin de la guerre du Viet-Nam. L'humanité a poussé un soupir de soulagement lorsqu'a été mis un terme à cette cruelle effusion de sang. Le peuple vietnamien a obtenu une victoire remarquable, il a fait connaître son droit à régler lui-même ses propres affaires et à décider lui-même de son avenir. L'établissement d'une paix solide au Viet-Nam exige le strict respect des accords de Paris de la part des parties intéressées.

157. Remplissant son devoir international, la République populaire de Bulgarie continuera, comme elle l'a toujours fait, d'aider dans tous les domaines le peuple frère du Viet-Nam, qui s'efforce d'éliminer les séquelles de la guerre.

158. La Bulgarie socialiste et le peuple bulgare tout entier sont fermement décidés à favoriser le renforcement et la poursuite de l'évolution vers la détente en Europe et dans le reste du monde. "Le parti communiste bulgare et la République populaire de Bulgarie", a déclaré récemment le Premier Secrétaire du Comité central du parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat, Todor Jivkov, "estiment qu'il est de leur devoir national et international de continuer à favoriser activement l'expansion du processus qui mène à la réalisation de changements positifs dans les relations internationales actuelles."

159. La République populaire de Bulgarie a toujours attaché une importance primordiale à ses relations avec les pays voisins et a contribué à l'évolution positive de ces relations. Sur le plan politique, la péninsule des Balkans représente un microcosme où coexistent les deux systèmes sociaux et économiques. C'est dans les Balkans que passe en partie la ligne de démarcation entre les pays de l'OTAN et les pays du Pacte de Varsovie. Cette situation complexe permet de mieux apprécier les résultats obtenus ces dernières années dans la voie de la détente et en ce qui concerne l'expansion de la coopération pacifique entre les peuples balkaniques.

160. La Bulgarie continuera, avec la même ténacité et la même persévérance, de pratiquer une politique active et constructive dont le but est de faire des Balkans l'exemple même de l'application concrète des principes de la coexistence pacifique entre pays dotés de systèmes sociaux différents, d'en faire une zone de paix durable et de coopération.

161. La transformation du climat politique mondial ne s'est pas produite spontanément; elle n'est pas non plus le résultat d'un heureux concours de circonstances. Il est absolument certain que la consolidation des résultats acquis nécessitera des efforts nombreux et tenaces. Bien entendu, il y a toujours eu - et il y a certainement encore aujourd'hui - des forces qui n'ont pas intérêt à voir s'instaurer une paix durable, à voir se renforcer l'amitié et la compréhension entre les peuples. Il serait naïf de s'attendre que ceux qui, pendant de longues années, ont été les inspireurs et les partisans d'une politique de "guerre froide", déposent les armes ou qu'ils s'accommodent des changements positifs intervenus dans le monde.

162. La réaction internationale cherche et trouve également appui parmi d'autres forces qui s'opposent activement à la détente. Sans raison aucune, ces forces parlent du

"diktat nucléaire" des prétendus super-Etats, qui s'entendraient, paraît-il, au détriment des intérêts des autres pays. De toute évidence, on cherche à semer la suspicion quant aux motifs et quant aux objectifs de la politique pacifique de l'Union soviétique et des autres pays de la communauté socialiste surtout parmi les Etats petits et moyens, parmi les pays qui luttent pour le renforcement de leur indépendance, pour le progrès économique et social, de même que parmi les mouvements de libération nationale. Les mêmes forces n'hésitent pas à mettre en doute les avantages de la politique de coexistence pacifique, dont les principes sont à la base même de la Charte de notre organisation.

163. Nous sommes convaincus que les faits continueront de réfuter et de démasquer les "théories" inconsistantes des tenants de la guerre froide et de la tension internationale.

164. La logique des événements confirme que chaque peuple qui cherche à s'assurer un avenir heureux et qui souhaite sincèrement la même chose aux autres nations, que chaque Etat, grand ou petit, ne pourra que bénéficier de l'assainissement général de l'atmosphère internationale. C'est pourquoi nous notons avec une satisfaction toute particulière les résultats de la Quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger en septembre 1973. A côté de décisions importantes et utiles qui ont été prises à cette conférence sur divers problèmes concrets d'actualité, la Conférence d'Alger a appuyé la politique de détente et a reconnu cette vérité que la politique de coexistence pacifique répond aux intérêts de tous les peuples et à ceux de la paix universelle.

165. Nous sommes profondément convaincus que la paix et la sécurité internationales continueront de se renforcer à l'avenir. C'est là une conclusion fondée, conforme aux facteurs qui existent objectivement dans le monde d'aujourd'hui, où l'équilibre est dès maintenant à l'avantage des forces favorables à la paix et à la compréhension internationales. C'est cette perspective que les pays de la communauté socialiste, dont la République populaire de Bulgarie, s'efforcent activement de réaliser avec toutes les autres forces éprises de paix qui existent dans le monde.

166. Nous sommes, comme d'autres orateurs, persuadés que la tâche essentielle, pour tous les pays et pour tous les hommes de bonne volonté du monde entier, est désormais d'agir de toutes leurs forces pour rendre irréversible l'évolution vers la paix et la coopération internationales. Aujourd'hui plus que jamais, l'Organisation des Nations Unies est appelée à contribuer à la réalisation de cet objectif.

167. Le danger de rechute n'est évidemment pas exclu. Il importe de lutter activement pour s'opposer aux forces qui cherchent à freiner le progrès social et le libre développement des nations, comme le montrent les récents événements du Chili.

168. L'opinion publique mondiale accueille avec inquiétude et avec indignation les agissements de la réaction chilienne qui a renversé par la force le gouvernement légitime de l'unité populaire et qui a provoqué la mort d'un courageux défenseur de la juste cause du peuple chilien et de la paix dans le monde entier, le président Salvador Allende.



169. Le peuple bulgare proclame sa solidarité fraternelle avec le peuple chilien qui combat pour défendre son droit d'aller de l'avant dans la voie de l'indépendance nationale et du progrès social. Condamnant de la manière la plus énergique la cruelle répression à laquelle la réaction se livre contre les plus nobles fils du peuple chilien, nous exprimons notre ferme conviction que la victoire définitive reviendra à la classe ouvrière et au peuple travailleur du Chili.

170. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session pour comprendre combien sont vastes les possibilités qui s'offrent à notre organisation de contribuer réellement à l'amélioration de la situation internationale et à la réalisation des objectifs fondamentaux des Nations Unies, c'est-à-dire le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. A cet égard, la question la plus importante est le règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient.

171. La situation au Moyen-Orient demeure explosive. La politique agressive et aventuriste des milieux dirigeants israéliens est de plus en plus dangereuse pour la paix dans cette région proche de notre pays. Le problème essentiel pour la solution du problème du Moyen-Orient reste le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967. Il est du devoir de notre organisation de poursuivre activement ses efforts de façon à dégager des moyens efficaces en vue de l'application des décisions bien connues du Conseil de sécurité.

172. Le peuple bulgare et son gouvernement continueront d'apporter un appui sans réserve aux peuples arabes dans le juste combat qu'ils mènent pour recouvrer les territoires envahis par Israël et pour instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient sur la base du respect des droits et des intérêts de tous les peuples de la région, y compris du peuple arabe de Palestine.

173. L'Organisation des Nations Unies peut et doit contribuer à l'élimination d'une autre source permanente de tension et de conflit : le colonialisme. Les efforts conjugués de tous les peuples épris de liberté doivent permettre à notre organisation de contribuer plus activement encore à l'extirpation de ce honteux phénomène de notre temps qui est en flagrante contradiction non seulement avec les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, mais également avec les notions élémentaires de justice et de morale.

174. Les événements de l'année écoulée nous donnent des raisons d'envisager avec quelque optimisme la possibilité d'un règlement de la question coréenne. Il est grand temps de mettre fin aux anachronismes et de permettre aux Coréens des deux parties de la péninsule de régler leurs problèmes sans ingérence extérieure. La République populaire de Bulgarie appuie sans réserve les efforts de la République populaire démocratique de Corée tendant à assurer l'unification pacifique du pays et ne saurait manquer de s'élever contre toute proposition qui serait de nature à empêcher la réalisation de ce but.

175. Des événements encourageants se sont produits dans le domaine du désarmement, en particulier l'ouverture de la deuxième phase des négociations sur la limitation des

armements stratégiques, et la signature, le 21 juin 1973, par l'Union soviétique et les Etats-Unis, d'un document relatif aux principes fondamentaux en vue des négociations sur une nouvelle limitation des armements stratégiques. Des négociations vont également commencer sur la réduction des armements et des forces armées en Europe centrale, l'un des points les plus délicats du monde. Et le moment est venu d'aborder dans son ensemble la question de l'interdiction des essais nucléaires, afin d'étendre cette interdiction à tous les milieux et à tous les Etats nucléaires.

176. Nous sommes profondément convaincus que la solution des problèmes complexes du désarmement recevrait une impulsion considérable de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement à laquelle tous les Etats, grands et petits, nucléaires et non nucléaires, participeraient sur un pied d'égalité. A cet égard, une grave responsabilité incombe aux Etats qui s'opposent à la mise en oeuvre de la résolution 2930 (XXVII) de l'Assemblée générale ainsi qu'à la préparation de la Conférence. C'est pourquoi nous pensons que l'Assemblée, à la présente session, devrait prendre les décisions qui permettraient de commencer sans tarder la préparation pratique d'une conférence mondiale, de façon à convoquer cette conférence dans un avenir proche. Un appel à cet effet a été lancé par les pays non alignés lors de la Conférence d'Alger.

177. De l'avis de la République populaire de Bulgarie, le Conseil de sécurité apporterait une très importante contribution à la paix et à la sécurité des peuples en accélérant l'application pratique de la proclamation solennelle adoptée l'année dernière sur l'initiative de l'Union soviétique<sup>9</sup>, qui prévoit le non-recours aux armes nucléaires. Quatre pays seulement ont voté contre cette résolution et il ne peut y avoir aucune raison de retarder la mise en oeuvre de la recommandation de l'Assemblée générale.

178. Le renforcement de la confiance entre les Etats et partant la possibilité de prendre de nouvelles mesures dans le domaine du désarmement permettent de dégager d'immenses ressources humaines et matérielles pour la solution des grands et difficiles problèmes économiques et sociaux auxquels l'humanité se trouve confrontée. Il est incontestable que la situation nouvelle offre des conditions favorables pour éliminer les principaux obstacles qui continuent d'entraver le développement normal des relations économiques internationales, pour surmonter le retard économique et social des pays en voie de développement et pour en finir avec le chômage et avec la misère généralisée dont des millions d'êtres humains souffrent dans différentes parties du monde.

179. Nous avons accueilli avec une grande satisfaction la nouvelle initiative de l'Union soviétique concernant une réduction de 10 p. 100 des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement [2126<sup>e</sup> séance], de même que l'invitation adressée aux autres Etats, notamment à ceux qui sont dotés d'un vaste potentiel économique et militaire, de réduire également leurs budgets militaires.

<sup>9</sup> Non-recours à la force dans les relations internationales et interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires [résolution 2936 (XXVII)].

180. Il n'est pas difficile d'apprécier l'importance et la portée de cette proposition si l'on songe qu'au cours des dernières années les dépenses militaires dans le monde ont été de l'ordre de 200 milliards de dollars par an.

181. La proposition soviétique a l'avantage d'être claire et concrète, et d'être effectivement réalisable, à condition que les parties intéressées soient animées de la bonne volonté nécessaire. Les peuples des Etats participant à la réduction y trouveraient leur compte. Les pays en voie de développement recevraient une aide supplémentaire appréciable. Le processus de la détente recevrait un nouvel et puissant élan, et l'on verrait apparaître la possibilité de nouvelles mesures efficaces dans le domaine du désarmement. C'est pourquoi nous sommes favorables à l'inscription de cette nouvelle

question à l'ordre du jour de la présente session [point 102] et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que les objectifs qui y sont énoncés puissent être atteints.

182. La nouvelle période des relations internationales offre aux Nations Unies de vastes possibilités de jouer pleinement leur rôle, tel qu'il a été défini dans la Charte il y a 28 ans. Des efforts que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies vont effectivement consentir pour transformer les tendances positives qui se manifestent actuellement dans le monde en facteur permanent de la vie internationale dépendra la possibilité pour l'Organisation de s'élever à la hauteur des exigences de notre temps.

*La séance est levée à 13 h 10.*